

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

OBJET :
**19.D. COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
FLANDRE LYS. PRISE
EN CHARGE DES
TRANSPORTS PAR LA
CCFL.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 17/07/2018

ID : 059-215904004-20180628-09072018D19D_LN-DE

L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

ABSENTS : Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire a validé le 14 décembre 2017, la prise en charge intégrale par la CCFL des transports aller-retour pour se rendre au Centre Aquatique Flandre Lys – L'ONDINE, sur une année scolaire pour deux niveaux de classes, soit :

- 10 séances pour les CP ou CE1
 - et
 - 10 séances pour les CE1 ou CE2.
- } selon le choix des établissements scolaires (en accord avec les Conseillers Pédagogiques de Circonscriptions pour les établissements publics).

Pour cette année scolaire 2018/2019, sera pris en charge par la CCFL des frais de transport relatifs à 10 séances pour les CP et 10 séances pour les CE1.

Concernant les séances pour les classes de CE2, les frais de transports seront à la charge de la commune.

La commune se chargera de la commande de bus.

Pour cela, une convention a été rédigée par la CCFL afin de définir les conditions de remboursement de la CCFL à la commune de Merville. Elle est annexée à la délibération.

À ce titre, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de cette convention par le Maire, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.